



## Non restitution de carte grise

Par **ober**, le **08/03/2011** à **21:54**

Bonjour,  
J'ai en début d'année fait l'achat d'un camping-car belge . Cependant, malgré les nombreuses promesses du vendeur, ce dernier ne m'a toujours pas restitué la carte grise du véhicule. Il soutient qu'il me l'a envoyé par accusé de réception il y'a de cela plusieurs semaines . N'ayant toujours rien reçu et de surcroit n'arrivant de même plus du tout à le joindre, il ne répond à aucun de mes nombreux appels, je viens vous demander conseil pour les démarches que je devrais entreprendre à son encontre.   
Merci .

Par **amajuris**, le **09/03/2011** à **10:42**

bjr,  
lorsqu'on vend un véhicule le vendeur donne à l'acheteur le véhicule et les clés, l'acte de cession ainsi que la carte grise rayée indiquant vendue le à telle heure plus le kilométrage et le vendeur reçoit le paiement.  
l'assurance du véhicule est résiliée dès la vente et l'acheteur quand il prend le véhicule doit posséder une assurance ainsi que la carte grise au nom de l'ancien propriétaire.  
je ne comprends pas comment vous pouvez acheter un véhicule et repartir sans la carte grise qui est indispensable pour circuler.

Par **ober**, le **09/03/2011** à **10:52**

Merci de votre réponse .  
Cependant, le vendeur nous a assuré qu'en Belgique il y'a qu'une plaque d'immatriculation pour tous les véhicules qu'il possède et qu'en ce sens il avait besoin de temps afin de nous remettre la carte grise. Il nous a de plus donné un papier belge d'immatriculation provisoire. Nous n'avons pas eu besoin de chercher le véhicule il nous l'a

deposé directement chez nous.  
La question étant : que pouvons nous entreprendre à son  
encontre ?